

PETITION

Reçue le 3.10.2011

Karin Feurer Chevalley
Avenue Soret 5
1203 Genève

Genève, le 27 septembre 2011

DEPT DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT		
Reçu le	Présidence	X
30 SEP. 2011	Direction	X
par	Autor	Dpt des Constructions et de l'aménagement
Original des. adm.	Archives	M. Rémy PAGANI, Président
Commentaires :		Rue de l'Hôtel-de-ville 4 1204 Genève
Copie(s) remise(s) à	Commentaires:	

Concerne : amélioration sécurité routière – Av. Soret, rue Châtelain, av. Ernest-Pictet

Monsieur,

Je tiens à vous remercier encore vivement pour vos démarches, nous sommes enchantés de la présence de la patrouilleuse sur le chemin de l'école Llotard.

En concertation avec les parents des élèves de l'école Llotard et les habitants du quartier, nous poursuivons notre requête concernant la sécurité des enfants dans le quartier.

Plus précisément, nous souhaitons faire la demande de ralentisseurs à trois endroits:

- 1) dans l'avenue Soret, à la hauteur du n°5, juste avant le passage piétons
- 2) dans la rue Châtelain, à la hauteur du n°3, juste avant le passage piétons
- 3) dans l'avenue Ernest Pictet, à la hauteur du n°5, juste avant le passage piétons

Les enfants de notre quartier empruntent ces passages piétons pour se rendre à l'école et pour se retrouver entre eux pour jouer ou se rendre à la pataugeoire.

Ils jouent :

- à la pataugeoire rue de Bourgogne,
- devant l'immeuble 5-7-9 de l'avenue Soret,
- devant l'immeuble 3-5 de la rue Châtelain et entre les immeubles du 10-12 avenue Ernest Pictet.

Ces espaces seront d'autant plus fréquentés lorsque les immeubles en construction rue Ernest Pictet seront habités, ce qui augmentera considérablement le nombre d'enfants dans le quartier.

Pour l'avenue Soret, le ralentisseur au n°5 nous semble important. En effet, les ralentisseurs en haut de l'avenue Soret, entre les n°19 et 39, sont nombreux et leur présence est très efficace. Les automobilistes ralentissent puis, dès la rue du Dauphiné, accélèrent jusqu'au STOP sur l'avenue Wendt, alors que beaucoup d'enfants empruntent le passage piétons à la hauteur du n°5. Nous nous interrogeons d'ailleurs pour savoir si l'avenue Soret est en Zone 30 jusqu'à l'avenue Wendt ou seulement jusqu'au croisement de la rue du Dauphiné. Il serait logique que cela soit en Zone 30 tout le long. Nous avons déjà fait la demande pour ce ralentisseur, en tant qu'habitants du quartier, auprès de Monsieur Pagani le 3 Juin 2009.

Pour l'avenue Ernest Pictet et pour la rue Châtelain, les ralentisseurs nous semblent importants pour la sécurité des piétons mais aussi pour la sécurité routière. La rue Châtelain est très étroite et pose un problème de visibilité dans les deux sens. En arrivant de la rue Ernest Pictet, les automobilistes

voulant tourner à gauche dans la rue Châtelain sont gênés dans leur visibilité par les voitures parkées le long de la rue Ernest Pictet. En ralentissant, ils prendraient davantage de temps pour observer d'éventuels enfants en train de traverser. En venant de la rue Châtelain, la visibilité à l'angle de la rue Ernest Pictet étant mauvaise, les conducteurs focalisent leur attention sur la rue à droite et ne font pas systématiquement attention aux enfants qui pourraient emprunter le passage piétons de l'avenue Châtelain ainsi que le passage piétons de l'avenue Ernest Pictet, depuis la gauche de la route. Pour les piétons, il est aussi difficile d'inspecter l'arrivée des voitures pour les mêmes raisons de visibilité.

Par avance, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier, et vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Karl Feurer Chevalley

Ka. 

Pour des ralentisseurs dans l'av. Soret, rue Châtelain, av. Ernest-Pictet –

Juin 2011

Nom & Prénom	Adresse	Date	Signature
--------------	---------	------	-----------